Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 30 avril 2026

Les Français dépensent près de 20M€ pour offrir du muguet le 1er mai



C’est une tradition qui daterait de la Renaissance. En France, le 1er mai, nombreux sont ceux qui offrent du muguet à leurs proches comme porte-bonheur.

En 2025, le 1er mai, jour de la fête du travail, les Français ont été nombreux à acheter du muguet, que ce soit pour offrir ou non. En tout, ce sont 19,9M€ qui ont dépensés pour l’occasion, selon une étude réalisée par Kantar pour FranceAgriMed et Valhor.

Certains l’achète en pot, tandis que d’autres le préfèrent en brin ou en bouquet. Si 36% des Français privilégient l’achat du muguet chez leur fleuristes et 27% dans la grande distribution, il existe un autre moyen de s’en procurer : les particuliers peuvent en vendre dans la rue, à condition de respecter certaines règles.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 30 avril 2026

Quelles règles pour la vente de muguet ?

La vente de muguet est la seule vente de rue qui n'est pas soumise à une autorisation, à condition qu'elle soit effectuée exclusivement le 1er mai. Mais cette vente est généralement encadrée par des arrêtés municipaux précisant de :

- vendre uniquement du muguet sauvage cueilli dans les bois (son ramassage est réglementé) ;
- vendre en petite quantité ;
- vendre en brin sans ajouter d'autres fleurs au bouquet et sans emballage ;
- ne pas s'installer à proximité d'un fleuriste ;
- ne pas utiliser de tables, tréteaux ou chaises pouvant matérialiser le point de vente ;
- ne pas constituer un danger ou une gêne pour les piétons et les véhicules.

Toute personne ne respectant pas ces règles s'expose à une amende de 300€, montant forfaitaire qui peut être minoré à 250€ et majoré à 600€. En cas de non-paiement dans les 45 jours qui suivent la date d'envoi de l'avis d'infraction ou la constatation de cette infraction, la personne est passible d'une amende de 3 750€ et de 6 mois d'emprisonnement.

Pourquoi offre-t-on du muguet le 1er mai ?

La tradition remonte au XVIe siècle, lorsque le roi Charles IX, après avoir reçu un brin de muguet alors qu'il faisait campagne dans la Drôme, a décide de perpétuer la coutume en l'instituant à la cour.

Cependant, ce n'est qu'au XXe siècle que le muguet est devenu le symbole du 1er mai, d'abord à Paris, puis dans le reste de la France.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !